

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson Commune de Chambon sur Voueize

Procès-verbal du Conseil Municipal Du 17 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept janvier à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Chambon sur Voueize, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Cécile CREUZON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 janvier 2025

<u>Présents:</u> Nicolas BESSON, Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Didier GIRAUD, Jérémy GORSSE, Olivier NORE, Marie-Thérèse PIERRON, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND.

Absents et excusés: Nadine GAUSSÉ qui a donné pouvoir à Cécile CREUZON, Isabelle ROUSSILLAT,

Secrétaire de séance : Maria DUSSAT

Nombre de conseillers : en exercice : 14

présents: 12

votants:13

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2024 :

Lors de la lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal du 17 décembre 2024, monsieur N. BESSON demande que 3 remarques soient ajoutées :

- 1) « Il n'est pas noté pourquoi Monsieur T. GUILLET a quitté la dernière réunion de travail puis a rompu son contrat avec la mairie ;
- 2) Il n'est pas noté le nom de la personne proposée pour poursuivre le travail sur la carte communale;
- 3) La phrase « peu de conseillers étaient présents » est de trop. »

Après ces remarques, le compte rendu est voté à la majorité soit 11 voix pour et 1 abstention.

Ordre du jour :

- 1 Carte Communale
- 2 Assurance du Personnel
- 3 Divers

1. Carte communale

Madame le maire et madame M.T PIERRON ont rencontré madame M. SCHAFFENER, habitante chambonnaise qui est salariée dans un cabinet d'urbanisme à Rodez.

Les responsables de ce cabinet ont décliné l'idée de présenter une offre de mission à la commune arguant de l'éloignement de leur structure et en raison d'un risque déontologique, car madame M. SCHAFFENER étant chambonnaise, elle pourrait être dans une situation « juge et partie ».

Parallèlement les services urbanistes de la DDT de la Creuse ont été contactés pour avis :

- Mise en garde contre le risque d'obligation de dédommager l'ancien prestataire démissionnaire, monsieur T. GUILLET, si on ne collabore plus avec le groupement dont il faisait partie.

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson Commune de Chambon sur Voueize

- Risque de ne trouver aucun cabinet qui acceptera de reprendre la carte communale en cours,
- Risque financier donc de perdre la somme de 4000 € déjà versée,
- Risque de n'avoir aucune offre, les cabinets étant en surcroît de travail et peu intéressés par ce type de mission...

Monsieur N. BESSON insiste sur la nécessité des réunions en présentiel et non en visio.

En fonction de ces différents éléments et après discussion, madame le maire pose la guestion suivante :

Etes-vous d'accord pour signer un avenant au marché signé en mai 2022 avec le groupement d'Etudes, dans lequel l'Agence SCALE remplacera le mandataire monsieur T. GUILLET, démissionnaire pour raisons personnelles et ce aux mêmes conditions ?

Voté à la majorité, 1 voix contre et 1 abstention.

2. Assurance du Personnel

Le Conseil accepte à l'unanimité les contrats d'assurances de la CNP pour la couverture des risques statutaires des agents communaux pour l'année 2025.

3 Divers

- * Demande de monsieur S. FATAH: il souhaite ouvrir un food truck place de la poste les samedis et dimanches de 11h30 à 14h30 puis de 18h30 à 21h30 à compter du 01 février 2025. Après des échanges, cette proposition est acceptée à l'unanimité.
- * L'association « Les mains d'artistes » demande, comme l'an dernier la location pour les mois de juillet et août du rez de chaussée du presbytère pour un montant de 150 € mensuel + 10 € de charges mensuelles (électricité). Proposition acceptée à l'unanimité.
- * Suite à la mise en sens unique de la rue de la Couture, madame le maire propose de mettre également en sens unique la rue du Boulevard, du Quai Napoléon vers l'avenue Clémenceau. Proposition acceptée à l'unanimité.
- * Madame le maire, informe sur la date des vœux : mardi 28 janvier 2025 à 18 heures. Madame la Préfète a répondu présente à l'invitation.
- * Diverses questions sont posées :
- toiture maison « ex duranthon » : madame le maire a sollicité l'entreprise de couverture LALLET couvreur qui est venu en présence du propriétaire, la mairie n'a pas de nouvelle du devis.
 - plateau route de lépaud : en cours, pas d'information depuis la dernière réunion.
- inondation zone industrielle : madame le maire indique que l'expertise a eu lieu. Dossier en attente.

La séance est levée à 19H2O.

Le Maire

Cécile CREUZON

La secrétaire de séance

Maria DUSSAT